



CERCLE NAUTIQUE  
CALÉDONIEN

# AVIS DE COURSE

Régates du Challenge 2026

RS Feva – 29er

Grade 5

*Organisé par le Cercle Nautique Calédonien*



Lieu : Port de Plaisance : NOUMÉA – Nouvelle –Calédonie

Autorité organisatrice : Cercle Nautique Calédonien



La mention **[NPI]** dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention **[DPI]** dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## **1. RÈGLES APPLICABLES**

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 La régate sera courue sur en flotte jusqu'à 10 bateaux ou nombre de bateaux disponible le jour de la course ou en poule si le nombre d'équipage est supérieur au nombre de bateau disponible. Les compétiteurs ne doivent en aucun cas modifier le bateau, et seuls les équipements prévus dans les instructions de course sont autorisés à bord.
- 1.4 Les courses peuvent être jugées sur l'eau en utilisant l'annexe UF: UMPIRED FLEET RACING / COURSE EN FLOTTE JUGEE SUR L'EAU.

## **2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard la veille de la régate à la base de voile Gilbert Sutter du Cercle Nautique Calédonien.
- 2.2 Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les instructions de course seront disponibles en version électronique sur le site internet du Cercle Nautique Calédonien.

## **3. COMMUNICATION**

**[DPI] [NPI]** A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

4.1 L'épreuve est ouverte aux bateaux fournis par l'organisation :RS feva et 29er.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a) La licence Club FFVoile mention « compétition » valide

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros



- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

#### 4.3 Composition des équipages

4.3.1 L'équipage est composé 2 personnes.

4.3.2 Composition des équipages jeunes  
L'équipage est composé de 2 personnes.

4.3.3 Les équipages jeunes participant au challenge seront identifiés par le nom du skipper. Ainsi, un ou plusieurs changements d'équipiers en cours de challenge n'affecteront pas le comptage des points pour cet équipage, tandis qu'un changement de skipper vaudra création d'un nouvel équipage.

4.3.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un équipage doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.4 Inscription aux Régates challenge de Nouvelle-Calédonie.  
Les inscriptions accompagnées des frais d'inscription doivent être adressées au Cercle Nautique Calédonien par courrier (BP 235 – 98845 Nouméa cedex) ou email ([informations@cnc.asso.nc](mailto:informations@cnc.asso.nc)) le vendredi avant 11H00 précédent chaque événement.  
Les concurrents devront présenter à l'inscription leur licence FFVoile valide avec l'autorisation parentale pour les mineurs.

4.5 Tout équipage inscrit à une ou plusieurs Régates Challenge sera inscrit au Challenge 2026 RS feva et 29er.

#### 5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les **suivants pour les jeunes non-inscrits à l'année** en équipe de sport ou en équipe de compétition au CNC :

Pour les Régates challenge :

|                       | Membre  | Non membre |
|-----------------------|---------|------------|
| Jeune -18 ou étudiant | 1 500 F | 3 000 F    |
| Adulte                | 3 000 F | 5 000 F    |

Une caution de 60 000 F devra être remis par équipier non-membre.

#### 6. PUBLICITE

- [DPI] [INP]** Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- [DPI] [INP]** L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.



## 7. PROGRAMME

- a. Les inscriptions seront closes à 12h00 le jour de régate.
- b. Jours de course :
  - ✓ Régate challenge 1 : mercredi 22 avril 2026
  - ✓ Régate challenge 2 : mercredi 13 mai 2026
  - ✓ Régate challenge 3 : mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026
  - ✓ Régate challenge 4 : mercredi 5 août 2026
  - ✓ Régate challenge 5 : mercredi 23 septembre 2026

Le départ de la première course de chaque date sera donné à 13h30.

- c. Nombre de courses :  
Pour chaque Régate du Challenge, le nombre maximum de courses prévues est 8.

## 8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 9. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

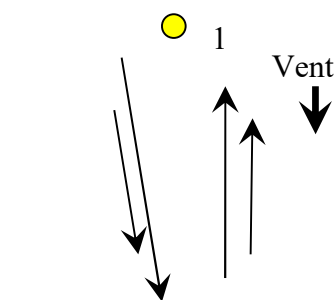
Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 8 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).

## 10. LIEU

Les courses se dérouleront dans une zone comprise entre le sud de Nouville et la Baie des Citrons.

## 11. LE PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant, par défaut



Parcours Banane 2 tours

Départ ; 1 ; viseur ; 1 Arrivée

Les marques 1, et viseur sont à laisser à bâbord

D'autres parcours sont décrits en annexe des instructions de course pour le challenge

## 12. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.



### **13. CLASSEMENT**

Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

- 13.1 Classement de chaque Régate challenge :  
Une (1) course devra être validée pour valider la régata.  
Scores retirés : quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la Régate challenge sera le total de ses scores dans les courses en retirant son plus mauvais score.
- 13.2 Classement du Challenge RS Feva et 29er 2026 :  
Le classement général du challenge sera réalisé sur la somme des scores des régates sur l'année 2026
- 13.3 Il y a 2 classements, un en 29er et un en RS Feva.

### **14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

**[DPI]** Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du Cercle Nautique Calédonien.

### **15. PLACE AU PORT**

**[DPI] [INP]** Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

### **16. PROTECTION DES DONNÉES**

- 16.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 16.2 **Utilisation des données personnelles des participants**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.



**17. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**18. PRIX**

Chaque régates du challenge sera suivie d'une annonce des résultats au club house du CNC ou à la base Nautique. Une mise à jour du classement général du challenge sera annoncée à cette occasion.

**Le 25 novembre 2026** seront présentés les résultats du challenge annuel.

Le classement des régates du challenge 2026 pourra être utilisé comme régates de référence pour une qualification aux déplacements à l'étrangers supporté par la ligue et ou le club.

**19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique Calédonien [informations@cnc.asso.nc](mailto:informations@cnc.asso.nc) – 26.27.27